

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 13 mai 2013, à compter de 19 h 45 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

105-05-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général en enlevant le point 15 : Tournoi-bénéfice pour la fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier et en ajoutant au varia les points suivants :

- A) Tourbières Lambert inc.
- B) Association d'ensemencement des lacs, levée de fonds

ADOPTÉE

106-05-13

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 8 avril 2013, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 avril 2013 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

107-05-13

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte pour dépôt la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (LERM article 357) pour l'année 2012.

ADOPTÉE

108-05-13

DEMANDE AU MAMROT POUR LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 156 DU CODE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'avancement de la technologie en communication permet aux municipalités de surmonter les contraintes de l'espace et du temps et que son utilité principale consiste à faciliter la production et la diffusion de l'information et à permettre la coordination des actions à distance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'adresser une requête au législateur afin que l'article 156 du Code municipal concernant les avis de convocation soit modifié pour y ajouter, à la fin du 2^e alinéa, que les avis de convocation peuvent être signifiés par courrier électronique ou par télécopieur et d'y spécifier que lorsque l'avis de convocation est transmis par courrier électronique ou télécopieur, l'élu municipal doit retourner un accusé de réception.

De faire parvenir une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au député de Labelle, Monsieur Sylvain Pagé, à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

109-05-13

ACHAT D'UN TERRAIN

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat d'acquisition d'une parcelle de terrain (10-1-P, canton Moreau, superficie de 537.3 m²) avec Monsieur Jean-Marc Piché pour la somme de 2,000 \$.

QUE le bureau de Notaires Fex, Lauzon soit mandaté à préparer le contrat. Les frais sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE

110-05-13

PROJET DE RURALITÉ

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Monsieur Gilbert Pilote soit autorisé à signer le projet 2013 déposé à la MRCAL, dans le cadre du Programme de la ruralité pour la Municipalité de Ferme-Neuve concernant la réalisation du parc d'eau dans le village.

ADOPTÉE

111-05-13

NOMINATION D'UN DEUXIÈME REPRÉSENTANT POUR LE « VILLAGE D'ACCUEIL DES HAUTES-LAURENTIDES »

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE Monsieur Georges Piché soit nommé par le conseil comme deuxième membre pour représenter la municipalité pour siéger sur le conseil d'administration du « Village d'accueil des Hautes-Laurentides ».

ADOPTÉE

112-05-13

REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU C.A. DU PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Monsieur Gilbert Pilote soit mandaté à représenter la Municipalité de Ferme-Neuve auprès du C.A. du Parc régional de la Montagne du Diable de Ferme-Neuve pour les deux prochaines années.

ADOPTÉE

113-05-13

PLACE DU MARCHÉ, 4^e PAIEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à verser la somme de 8,649.80 \$ à Groupe Piché Construction inc., représentant le 4^e paiement, pour la Place du marché à la suite de la recommandation de l'architecte, Monsieur Pierre-Luc Beauregard.

ADOPTÉE

114-05-13

PAIEMENT DE FACTURE POUR LA NUMÉRISATION DES DOCUMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à verser la somme de 3,100 \$ puisée à même le surplus accumulé 2011 pour payer la facture de Monsieur François Cardinal pour le service de numérisation des documents municipaux.

ADOPTÉE

115-05-13 REMBOURSEMENT DE TAXES 2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser les taxes pour le dossier matricule # 8574 40 3602 au montant de 600.80 \$ payé en trop, suite à une erreur de paiement du contribuable.

ADOPTÉE

116-05-13 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ANNÉE 2013

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les organismes suivants reçoivent leur subvention pour l'année 2013 :

Université du Québec en Abitibi (Bourse d'étude, Mme Karine Aubuchon)	300 \$
Fondation Martin Paquette	400 \$
Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier (golf)	125 \$

ADOPTÉE

117-05-13 TOURNOI-BÉNÉFICE DU CLD

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire Monsieur Gilbert Pilote soit autorisé à participer à la 14^e édition du tournoi de golf au bénéfice du CLD d'Antoine-Labelle qui aura lieu à Nominingue le vendredi 14 juin 2013.

QUE le coût du billet incluant le souper au montant de 160 \$ soit payé par la municipalité.

DE PLUS, il est résolu que la municipalité participe à une commandite au montant de 500 \$ pour ledit tournoi.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION ADMINISTRATION)

118-05-13

CONTRAT DE LOCATION DE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics par l'intermédiaire de son directeur, a procédé par invitation pour la soumission publique pour le contrat de location de niveleuse avec opérateur pour la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a répondu à notre invitation à soumissionner;

CONSIDÉRANT que l'offre se détaille comme suit :

Les Entreprises Jean-Maurice Papineau Itée 112.00 \$/l'h
(avant toutes taxes) ;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire est conforme à notre devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le contrat de location de niveleuse avec opérateur pour la Municipalité de Ferme-Neuve pour la saison 2013, soit accordé à Les Entreprises Jean-Maurice Papineau Itée à raison de 112.00 \$ l'heure plus les taxes applicables.

QUE le directeur des Travaux publics soit autorisé à entrer en communication avec ceux-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

119-05-13

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS (GENIVAR) – AUTOMATISATION DES FILTRES SABLE/ANTHRACITE ET MODERNISATION DU SYSTÈME SCADA

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services professionnels pour le projet d'automatisation des filtres sable/anthracite et modernisation du système SCADA de ladite municipalité, offre déposée par Monsieur Renaud Hardy, ing. de la firme GENIVAR, telle que décrite dans sa correspondance du 1^{er} mai 2013 le tout est conditionnel à l'acceptation du programme TECQ 2010-2013 du MAMROT.

QUE la somme de 13,500 \$ plus les taxes applicables soit réservée à même le budget des travaux d'infrastructures Québec - Canada pour confirmer le paiement de la dépense.

ADOPTÉE

120-05-13

NOMINATION D'UN INSPECTEUR AGRAIRE (article 36 de la Loi sur les compétences municipales)

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme la nomination de Monsieur Jean-Pierre Miljours en tant que personne responsable municipale pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales (auparavant connu comme inspecteur agraire) sur le territoire municipal.

ADOPTÉE

121-05-13

DEMANDE AU MTQ POUR COUPE D'ARBRES SUR LES ACCOTEMENTS ROUTE 309 SECTEUR FERME-NEUVE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande au ministère des Transports du Québec de faire la coupe d'arbres ainsi que des branches le long des accotements de la route 309 à partir des limites de Mont-Laurier, et ce, jusqu'au village de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

122-05-13

HYDRO-QUÉBEC, LAMPADAIRES DE RUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur du service des travaux publics M. Jean-Pierre Miljours soit autorisé à enclencher les démarches auprès d'Hydro-Québec afin que celle-ci procède à l'installation de quatre (4) lampadaires de rue aux endroits suivants :

Ceux-ci à proximité du 307 sur la 9^e Avenue, du 300 de la 12^e Avenue, du 216 de la 14^e Avenue et du 94 de la 12^e Rue.

ADOPTÉE

123-05-13

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 128 AFIN DE FINANCER L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE TRACTION QUATRE ROUES MOTRICES POUR LE SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement numéro 128 relatif au financement pour l'achat d'une camionnette traction quatre roues motrices pour le service de prévention des incendies de Ferme-Neuve au montant de 65,000 \$.

Les membres du conseil renoncent à la lecture dudit règlement et confirment qu'ils ont reçu ledit règlement 24 heures avant son adoption.

ADOPTÉE

124-05-13

JOURNÉE DES PERSONNES HABLES À VOTER (règlement # 128)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le lundi 10 juin 2013 de 9 h à 19 h, soit déterminé comme journée des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 128.

ADOPTÉE

125-05-13

TOURBIÈRES LAMBERT INC.

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve possède un immense territoire, soit environ 1050 km² ;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve a depuis fort longtemps été considérée comme municipalité mono industrielle (secteur forestier) ;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve a récemment vécu une période économique très difficile suite à la crise forestière (baisse de près de 10 % de sa population) ;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve fait des efforts financiers à même son budget, afin de diversifier son économie particulièrement dans le domaine touristique ;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve ne peut qu'être favorable à tout projet de développement économique sur son territoire, projet générateur d'emplois tant dans l'exploitation d'un site de tourbière, que dans la transformation de ce produit sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve reçoit très favorablement le projet de développement d'une tourbière dans le secteur de Ferme-Neuve sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle par le promoteur de la firme Tourbières Lambert inc., le tout conforme aux respects des Lois et règlements des ministères concernés.

ADOPTÉE

126-05-13

LEVÉE DE FONDS : L'ASSOCIATION D'ENSEMENCEMENT DES LACS DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'association d'ensemencement des lacs de Ferme-Neuve soit autorisée à faire une levée de fonds pour leurs activités. Celle-ci se tiendra le 17 mai 2013.

QUE la présente autorisation ne vaut que pour la 9^e Avenue pour l'évènement, et que toute levée de fonds sur la 12^e Rue doit être autorisée par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION LOISIRS, URBANISME, TRAVAUX PUBLICS, INCENDIE ET VARIA)

127-05-13

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2013-03

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2013, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2013-03

POSTE	# COMPTE	DT	CT
Investissement			
Investissement transport routier	03-301-10-000-03		713.00
Achat véhicule	22-320-40-724	713.00	
Loisirs			
Ent. Rép. Machinerie & équip. aréna	02-701-30-526-00		71.00
Immatriculations loisirs	02-701-30-455-00	71.00	
	GRAND TOTAL	784.00 \$	784.00 \$

ADOPTÉE

128-05-13

**COMPTES À PAYER
LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 13 MAI 2013**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 13 mai 2013 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	213,433.22 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	0.00 \$
TOTAL DU MOIS.....	213,433.22 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

129-05-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 21 h 00.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général